



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2012**

DATE DE CONVOCATION

09 mars 2012

DATE D’AFFICHAGE

09 mars 2012

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

DELIBERATION N°2012/05/M-T

L’AN DEUX MILLE DOUZE LE QUATORZE MARS Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **CHAVERIMOUTOU Liliane** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Madame **Liliane CHAVERI MOUTOU**, ayant donné procuration à Madame **Valérie BATAILLIE**.



.../...

Délibération n° 05/2011/MT
portant approbation du Budget Primitif de l'exercice 2012

Mesdames,
 Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Budget Primitif (BP) de l'exercice 2012 présente les caractéristiques suivantes :

	Dépenses	Recettes	%
Investissement	4 705 222,00 €	4 705 222,00 €	51 %
Fonctionnement	4 459 989,61 €	4 459 989,61 €	49 %
Total du Budget	9 165 211,61 €	9 165 211,61 €	100 %

Il est en augmentation par rapport au budget primitif 2011 de 21 % (avec une augmentation des investissements de 59 % en lien notamment avec l'inscription des études et travaux de l'aménagement des berges de Montsinéry, les travaux d'électrification, ainsi que des programmes du contrat territorial signé le 7 février 2012 avec la Région).

Le BP 2012 intègre également les restes à réaliser de la section d'investissement constatés lors du compte administratif de l'exercice 2011 pour 1 903 264 € en dépenses et 1 230 652 € en recettes.

Les résultats de l'exercice 2011 sont repris au budget primitif 2012 :

En section de **fonctionnement** : un excédent de **1 421 694,81 €** (compte 002)

En section d'**investissement** : un excédent de **37 062,65 €** (compte 001)

Le budget primitif 2012 a été en grande partie basé sur une politique d'investissements. Il se présente ainsi :

En section de fonctionnement :

✓ **Des dépenses de fonctionnement de 3 508 620,76 €** (hors virement à la section d'investissement de 951 368,85 € inscrits sur le compte 023) qui se répartissent de la façon suivante :

- **Charges à caractère général** : **906 610 € (26 %)**
 En diminution de 2 % par rapport au BP 2011
- **Charges de personnel** : **2 309 313,24 € (66 %)**
 En légère augmentation de 3 % par rapport aux réalisations de 2011. Cela s'explique par la mise en place d'une quinzaine de contrats aidés (contrats uniques d'insertion) qui seront financés par l'ASP (Agence de Service et de Paiement).
- **Autres charges de gestion courante** : **152 697,52 € (4 %)**



Soit une baisse de 13 % par rapport aux réalisations de 2011, il s'agit des indemnités d'élus, des cotisations SDIS et CIASIC ainsi qu'aux subventions versées aux associations.

- **Charges financières :** 140 000 € (4 %)

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.

✓ **Des recettes de fonctionnement de 3 038 294,80 €** (hors excédent de fonctionnement reporté de 1 421 694,81 €) qui se répartissent :

- **Atténuation de charges :** 124 410 € (4 %)

Il s'agit d'une part des remboursements effectués par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) pour les emplois aidés (une quinzaine de Contrats Uniques d'Insertion), et d'autre part des remboursements à solliciter auprès de la Caisse d'allocation familiale.

- **Produits des services :** 18 000 € (1 %)

Il s'agit de recettes diverses et des recettes de cantine.

- **Impôts et taxes :** 2 022 943,80 € (66 %)

En très forte diminution de 22 % par rapport aux réalisations de 2011, ils se composent des contributions directes (taxes d'habitation, foncières (sur le bâti et non bâti) pour 448 296 €, de la fiscalité reversée par la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) pour 416 347 €, le fonds national garantie individuel (F.N.G.I.R) pour 152 896 €, de la taxe sur l'électricité, du carburant (317 405 €) et de l'octroi de mer (680 000 €).

- **Dotations et participations :** 845 941 € (28 %)

En diminution de 17 % par rapport aux réalisations de 2011, il s'agit principalement de la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) en hausse de 0,40 % par rapport à 2011, des allocations compensatrices pour 58 264 €, du fonds départemental de péréquation pour 96 483 €...

- **Autres produits de gestion courante :** 27 000 € (1 %)

Il s'agit de la contrepartie des chèques déjeuners du personnel.

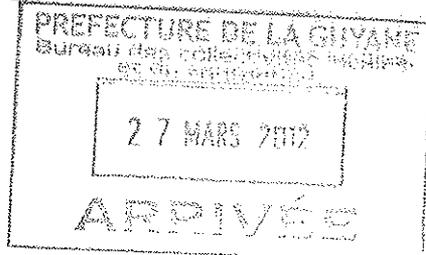
En section d'investissement :

✓ **Les dépenses d'investissement d'un total de 4 705 222 €** se répartissent de la façon suivante :

- **Les emprunts :** 280 000 € (6 %)

Il s'agit du remboursement du capital de la dette.

- **Les immobilisations incorporelles :** 413 745 € (9 %)



En augmentation de 51 % par rapport aux réalisations de 2011, elles comprennent principalement des frais d'études diverses pour 20 000 € et des études ciblées notamment pour l'aménagement des berges de Montsinéry (208 725 €), le bassin nautique dans le cadre de la base avancée (35 000 €) ainsi que l'étude scientifique de la culture marine dans le cadre du contrat territorial pour 66 500 €.

- **Les immobilisations corporelles** : **58 750 € (1 %)**

En baisse de 52 % par rapport aux réalisations de 2011.

- **Les immobilisations en-cours** : **3 952 727 € (84 %)**

En très forte hausse de 97 % par rapport aux prévisions de 2011, elles comprennent 2 243 782 € d'investissements en lien avec le contrat territorial soit 57 % (la réfection de la piste Quesnel, les aménagements fluviaux des berges de Montsinéry, la réhabilitation du CIAPN, la couverture du plateau sportif, les travaux d'urgence de la piste Risquetout...), d'autres programmes non exhaustifs ont également été pris en compte comme la réhabilitation de l'ancienne école de Montsinéry, la réfection de pistes, les travaux de l'école de Tonnégrande, les travaux d'électrification rurale...

✓ **Les recettes d'investissement** représentent un total de **3 716 790,50 €** (hors virement de la section de fonctionnement de 951 368,85 € et excédent d'investissement reporté de 37 062,65 €). Elles se répartissent de la façon suivante :

- **Fonds de compensation à la TVA (FCTVA)** : **110 494 € (3 %)**

En lien avec les dépenses d'investissement de l'exercice 2011.

- **Subventions d'investissement** : **3 606 296,50 € (97 %)**

Pour le financement des différents programme de travaux, dont 970 887,50 € proviennent du contrat territorial, soit 27 % et 411 220 € émanent du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) soit 11 %.

Au vu des éléments que je viens de vous exposer, je vous demande d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2011.

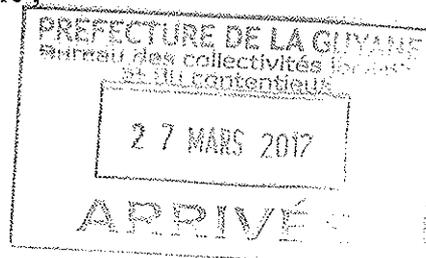
Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport du Maire concernant le Budget Primitif 2012 de la commune ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré :



Article unique : **APPROUVE** le Budget Primitif 2012 ainsi présenté :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 705 222,00 €	4 705 222,00 €
Fonctionnement	4 459 989,61 €	4 459 989,61 €
Total du Budget	9 165 211,61 €	9 165 211,61 €

ADOPTÉE PAR QUATORZE (14) VOIX POUR, CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 14 mars 2012

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le : 28 MAR. 2012

